

République Française  
Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de BRIEY

MAIRIE DE HERSERANGE  
Compte rendu du Conseil du 18 juin 2018

Convocation du 12 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents :** Mmes Tozzo, Biava, Hamilius, Pracucci, Adam-Fancello, Prades, MM. Didelot, Cannone,  
**Présents :** Mmes Tozzo, Szalek, Adam-Fancello, Prades, Wetta, MM. Didelot, Cannone, Giardi, Mallamaci,  
Vouaux, Coutant, Lenoir, Panetta, Ramunni,

**Excusés :** Mmes Biava (pouvoir à Mme Wetta), Pracucci (pouvoir à Mme Tozzo), Hamilius (pouvoir à M.  
Didelot), Chtibi, MM. Vanoli (pouvoir à M. Giardi), Gonzalez.

**Absents :** Mmes Hadj-Khellouf, Sammari, Manchette, Karleskind, Fazi, MM., Colomb, Bugada.

M. Lenoir a été élu secrétaire de séance.

---

En préambule, M. le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, relatif à la modification des critères d'attribution de l'IEMP.

---

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'inscription de ce point supplémentaire en questions diverses.

---

M. le Maire donne la parole à M. Lenoir qui annonce l'ordre du jour de la séance du Conseil.

<b><i>1 – Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14/05/2018.</i></b>
---

M. le Maire donne la parole à M. Lenoir.

Il propose au conseil l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 14 mai 2018.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 14/05/2018.

<b><i>2 – Vente de terrains – Cités de la Place.</i></b>
--

M. le Maire donne la parole à M. Giardi.

Par délibération en date du 13/09/2007, le Conseil Municipal avait décidé la vente des terrains d'assiette des garages, construits par les propriétaires des Maisons cités de la place.

Sur les 21 parcelles concernées, 19 propriétaires ont effectivement acheté ces parcelles.

La Ville a été relancée par les 2 propriétaires des 148 et 150 cités de la Place afin de vendre ces parcelles sur lesquelles des garages ont été construits, ventes n'ayant pas été réalisées depuis 2007.

Il s'agit des parcelles suivantes, pour lesquelles les services de France Domaines ont de nouveau été consultés avec avis en date du 29/05/2018 :

Parcelle	Maison rattachée	Propriétaire	Estimation Domaines	Prix de vente
AC 517 – 25 m <sup>2</sup>	150 cités de la Place	SCI FRONDAL 2, rue de Quercy 54400 COSNES ET R Gérant : M. DALOIA	1 000 €	1 000 €
AC 523 – 24 m <sup>2</sup>	148 cités de la Place	Monsieur SILVAGNI Xavier	960 €	960 €

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la vente de ces terrains d'assiette des garages aux actuels propriétaires des maisons rattachées au terrain, et d'autoriser le Maire à signer tout acte auprès du notaire qui sera désigné.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la vente des terrains d'assiette de garages ci-dessus définies et décide de confier les opérations de vente à la SCP Chambaz et associés (Maîtres Sendel-Gaspar, Brunet-Grillot, Nicolay-Groh).

### *3 – Décisions Modificatives – Commune.*

M. le Maire donne la parole à Mme Szalek

Elle informe le Conseil que la cotisation relative aux assurances du personnel a été réglée 2 fois (mandatement par comptable et prélèvement au niveau du Trésor Public).

Le 2<sup>ème</sup> règlement a été remboursé par l'assureur.

Aussi, il convient de procéder à des décisions modificatives afin d'inscrire les crédits correspondants, tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement :

- + 6 811,99 € à l'article 6455 « Cotisations assurances du personnel » pour couvrir les 2 paiements,
- + 6 811,99 à l'article 7788 « Produits exceptionnels divers » pour recevoir le remboursement.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les décisions modificatives au budget 2018 de la Commune ci-dessus exposées.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative exposée ci-dessus sur le budget communal 2018.

### *4 – Adhésion au groupement de commande de gaz naturel - CUGN.*

M. le Maire donne la parole à M. Cannone.

La Ville, par délibération en date du 29/06/2016, a décidé d'adhérer au groupement de commande gaz naturel, mis en place par la Communauté Urbaine du Grand Nancy, pour les années 2017 et 2018.

La CUGN propose de renouveler ce groupement de commande pour les 2 prochaines années.

Ainsi, la CUGN, coordonnateur de ce groupement, met en place toute la consultation des fournisseurs de gaz naturel en lieu et place des adhérents au groupement de commande, afin de mutualiser les commandes et d'obtenir de meilleures conditions tarifaires.

La mission de coordination de la CUGN est facturée à chaque adhérent 0,50 € par MWh.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le renouvellement d'adhésion de la Ville au groupement de commande de gaz naturel mis en place par la CUGN pour 2019 et 2020, et d'autoriser le Maire à signer toute convention relative à cette adhésion.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Ville au groupement de commande de gaz naturel mis en place par la CUGN et autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette adhésion.

### *5 – Présence Habitat – Garantie d'emprunts.*

M. le Maire donne la parole à Mlle Tozzo.

Elle informe le Conseil de la demande de garantie d'emprunt formulée par Présence Habitat en date du 03/04/2018.

En effet, Présence Habitat a programmé des interventions lourdes (clos, couvert, conformité électrique, sécurité, embellissement des parties communes, pièces humides, ...) sur les propriétés suivantes :

- 64, rue de la Croix St Jean
- 60, rue du 10 Septembre
- 26, rue de Lorraine
- 3, rue du 11 Novembre
- 24/24B, rue du Vauzé.

Le montant total des travaux porte sur 561 973 € et sont financés par :

- 213 224 € d'emprunts CDC
- 7 873 € de subvention FEDER
- 340 876 € de fonds propres.

La Ville est sollicitée pour accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 106 612 €, au même niveau que le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, sur les emprunts suivants :

- Prêt PAM – CDC (réhabilitation) sur 25 ans : montant total du prêt de 142 224 € dont 71 112 € à garantir,
- Eco Prêt CDC sur 25 ans : montant total du prêt de 71 000 € dont 35 500 € à garantir.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les garanties d'emprunts à accorder à Présence Habitat pour les travaux de réhabilitation de 5 logements.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 106 6012 € à Présence Habitat, comme déterminée ci-dessus.**

## **6 - Questions diverses.**

M. le Maire donne la parole à Mlle Tozzo.

Comme décidé en préambule de la séance, il convient d'ajouter l'étude d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

### **la modification des critères d'attribution de l'IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions des Préfecture.**

Il est rappelé au Conseil que la Ville a embauché, dans le cadre d'un contrat auxiliaire, rémunéré selon un pourcentage du SMIC, le cuisinier affecté à l'Espace Loisirs Enfance, pour une période de 1 an à compter du 01/07/2017.

Au 01/07/2018, ce poste sera pérennisé par la mise en place d'un contrat FPT, nommant le cuisinier stagiaire de la FPT.

Il est proposé au Conseil de modifier les conditions d'attribution de l'IEMP, dans le cadre du régime indemnitaire des agents municipaux, et d'inclure, dans les agents bénéficiaires les adjoints techniques catégorie C, assurant les missions de cuisinier de collectivité, à compter du 01/07/2018.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification des critères d'attribution de l'IEMP ci-dessus exposée.**

## **7 - Informations diverses.**

M. le Maire rappelle la réception des rapports suivants (qui ont été transmis par voie électronique à chaque conseiller) :

- Compte-rendu annuel de concession Gaz 2017 – GRDF : la fiche synthèse a été transmise à chaque conseiller par voie électronique.
- Rapport 2017 sur le Contrôle Hiérarchisé des dépenses établi par le Trésorier Principal : le bilan a été transmis à chaque conseiller par voie électronique.
- Rapport 2017 sur la qualité de l'eau distribuée à la consommation humaine – ARS.